

Cahier des charges - Editeur de BSV

Table des matières

1.	Introduction	2
1.1.	Type de procédure	2
1.2.	Présentation des acteurs	2
1.2.1.	Acta - les Instituts Techniques Agricoles	2
1.2.2.	Les ITA	3
1.2.3.	Les chambres d'agriculture	3
1.2.4.	Les DRAAF et leurs SRAL	4
1.3.	Présentation du BSV	4
1.4.	Présentation du projet Editeur	5
1.4.1.	Origine du projet	5
1.4.2.	Situation actuelle	6
1.4.3.	Les enjeux.....	6
1.4.4.	Risques identifiés.....	6
1.5.	Profils des utilisateurs.....	7
2.	Exigences fonctionnelles.....	7
2.1.	Users stories	7
2.2.	Précisions sur les métadonnées	9
2.3.	Précisions sur la gestion des droits et des accès	10
2.4.	Illustration des processus métiers.....	11
2.5.	Récapitulatif du fonctionnement envisagé	12
3.	Exigences techniques.....	12
3.1.	Architecture logicielle	12
3.2.	Environnements de développement	12
3.3.	Authentification	12
3.4.	Chatbot	13
3.5.	Hébergement.....	13
3.6.	Intégration des ressources	13
4.	Exigences ergonomiques :	13
4.1.	Expérience utilisateur	13
4.2.	Charte graphique des BSV	14
4.3.	Démarche attendue	14
5.	Contraintes et livrables	14
5.1.	Livrables.....	14
5.2.	Budget.....	14
5.3.	Gouvernance et suivi du projet	15

6.	Cadre de la réponse	15
6.1.	Planning prévisionnel	15
6.2.	Cession de droits	15
6.3.	Profil du prestataire	15
6.4.	Contenu de la réponse	15
6.5.	Critères d'attribution.....	16
6.6.	Exigences contractuelles et TMA	16
7.	Clauses diverses	16
7.1.	Confidentialité et Ethique	16
7.4.	Délai de validité des offres.....	16
7.5.	Demande de renseignements et documents complémentaires.....	17
7.6.	Arrêt de la consultation	17
7.7.	Rémunération des offres	17
7.9.	Absence de conflit d'intérêt	17

1. Introduction

1.1. Type de procédure

Marché privé à l'issue duquel ACTA retiendra l'offre la mieux disante par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

1.2. Présentation des acteurs

1.2.1. Acta - les Instituts Techniques Agricoles

Créée en 1956 à l'initiative des professionnels agricoles, l'Acta – les Instituts Techniques Agricoles, plus couramment appelée Acta, est une association loi 1901 reconnue par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA) en tant que tête de réseau des Instituts Techniques Agricoles (ITA). À ce titre, elle fédère, anime et représente les ITA aux niveaux national et européen, jouant un rôle central dans la structuration de la recherche appliquée agricole.

Bien qu'elle soit une association, l'Acta peut être considérée comme un organisme parapublic, en raison de son rôle d'intérêt général, de ses missions au service des politiques publiques et du fait qu'elle est financée à près de 80 % par des fonds publics.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Promouvoir les travaux, expertises et innovations développés par les ITA auprès des pouvoirs publics, des acteurs socio-économiques et des réseaux de recherche et d'innovation ;
- Animer le réseau des ITA sur des thématiques transversales (numérique, agroécologie, santé des plantes, données, etc.), afin de mutualiser les connaissances et de favoriser les synergies inter-filières ;

- Accompagner les ITA dans leur capacité à innover, en mobilisant des ressources collectives, en participant à des projets collaboratifs et en valorisant les résultats obtenus.

Depuis plus de 60 ans, l'Acta est également un acteur majeur de la protection des cultures. Elle pilote ou contribue à plusieurs dispositifs structurants, parmi lesquels :

- L'édition de la collection *Index Acta*, ouvrage incontournable sur le référencement des produits phytopharmaceutiques autorisés en France ;
- L'administration du portail *EcophytoPIC*, plateforme nationale d'information et de capitalisation sur la protection intégrée des cultures, dans le cadre du plan Ecophyto ;
- Une offre de formations à destination des conseillers, techniciens et formateurs, autour des bonnes pratiques de protection des cultures.

Fort de cette expertise, l'Acta a été mandatée pour le développement du SI BSV 2.0, en raison de ses compétences en ingénierie de projet, animation de réseau et conception d'outils numériques au service de la surveillance biologique du territoire.

1.2.2. Les ITA

Les Instituts Techniques Agricoles (ITA) sont des organismes au service des filières agricoles, financés principalement par les contributions obligatoires des agriculteurs et par l'État. Ils ont pour mission principale de produire, capitaliser et diffuser des références technico-économiques en lien avec les besoins des professionnels. Acteurs clefs de l'innovation dans le secteur agricole, ils travaillent au croisement de la recherche fondamentale et appliquée, au transfert de technologies et à l'accompagnement terrain.

Regroupés sous la coordination de l'Acta – les instituts techniques agricoles, les ITA couvrent un large spectre de productions végétales et animales, avec une implantation forte dans les territoires. Leur expertise est mobilisée dans de nombreuses actions collectives à l'échelle nationale et régionale, en lien avec les enjeux de durabilité, de performance économique et de transition agroécologique.

Dans le cadre du Bulletin de Santé du Végétal (BSV), plusieurs ITA sont historiquement impliqués dans ces dispositifs, en particulier les instituts grandes cultures. Leur contribution est particulièrement déterminante lors de la rédaction des BSV, en s'appuyant sur les données d'observation du terrain, leur expertise agronomique et leur connaissance fine des dynamiques parasitaires et culturales. Leur participation garantit la qualité et la pertinence des analyses livrées dans ces bulletins, à destination des agriculteurs, techniciens et conseillers (et d'autres encore...).

Les ITA représentent ainsi un maillon essentiel du dispositif BSV, à la croisée de la veille phytosanitaire, de l'analyse technique et de la diffusion de l'information.

1.2.3. Les chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture forment un réseau structuré à plusieurs niveaux : CDA France (Chambre d'agriculture France) assure la représentation nationale de l'ensemble du réseau, tandis que les Chambres régionales et départementales interviennent au plus près des acteurs des territoires. Établissements publics à caractère administratif, elles ont pour mission d'accompagner les agriculteurs, de contribuer au développement durable des territoires ruraux et d'appuyer les politiques publiques agricoles.

Dans le cadre de leurs missions de service public, les Chambres d'agriculture jouent un rôle central dans la surveillance biologique du territoire (SBT). Elles mobilisent leur ancrage territorial

et leur expertise technique pour observer, collecter et analyser des données liées à la santé des cultures, en lien avec d'autres acteurs régionaux (FREDON, DRAAF, instituts techniques, etc.).

Les Chambres d'agriculture sont des acteurs clés dans la production des Bulletins de Santé du Végétal (BSV). Ce sont elles qui hébergent et coordonnent, dans chaque région, les Animateurs Inter-filières (AIF), chargés d'animer le réseau régional de surveillance biologique du territoire. Ces AIF assurent souvent plusieurs fonctions dans le cycle de production des BSV, notamment la rédaction, la relecture, la validation et la diffusion. Dans certaines régions, ce sont également les Chambres qui assurent la mise en ligne des BSV sur leur propre site internet, ce qui renforce leur rôle structurant dans la chaîne de production et de diffusion. Le nouvel éditeur BSV doit donc répondre à leurs besoins spécifiques, tant en termes d'ergonomie que de souplesse fonctionnelle, car ce sont les utilisateurs principaux et les garants de la qualité des contenus diffusés aux professionnels agricoles.

1.2.4. Les DRAAF et leurs SRAL

Les Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sont les services déconcentrés du MAASA. Elles assurent, à l'échelle régionale, la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'agriculture, à l'alimentation et à la forêt, en coordination avec les services centraux et les acteurs territoriaux.

Au sein de chaque DRAAF, le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) joue un rôle spécifique dans la SBT et le pilotage du dispositif BSV. Ces services veillent à la bonne application des réglementations sanitaires, accompagnent les acteurs régionaux dans l'organisation du réseau d'observation et assurent la supervision de la qualité et de la conformité des bulletins produits à l'aide d'un contrôle dit de second niveau. C'est ce contrôle qui encadre et conditionne le financement des acteurs du BSV. Leur rôle de supervision et d'évaluation fait des SRAL des partenaires essentiels pour assurer la qualité, la fiabilité et l'homogénéité du dispositif BSV sur l'ensemble du territoire.

1.3. Présentation du BSV

Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est un outil de veille phytosanitaire mis en place dans le cadre du plan national Ecophyto, initié à la suite du Grenelle de l'Environnement en 2008, faisant suite à l'arrêt des Avertissements Agricoles jusqu'alors pris en charge par les services de l'Etat, en tant que mission régalienne. Il vise à réduire l'usage comme l'impact environnemental des produits phytopharmaceutiques en diffusant régulièrement une information fiable, objective et collective sur l'état sanitaire des cultures. Il s'appuie sur le réseau de Surveillance Biologique du Territoire (SBT), qui mobilise des observateurs de terrain, des experts techniques, des animateurs régionaux et des structures de coordination dans chaque région.

Les bulletins, publiés hebdomadairement pour certaines filières des grandes cultures, dressent un état des lieux exhaustif des principales cultures suivies par les réseaux d'observation en région : stades phénologiques, pression parasitaire (maladies, ravageurs...). Ces bulletins sont ensuite relus, validés et diffusés, notamment via les sites des Chambres d'agriculture, des DRAAF, des Instituts Techniques ou la plateforme nationale EcophytoPIC. Les AIF souvent issus des Chambres, jouent un rôle central dans la coordination des filières régionales, la relecture des bulletins et le respect du cadre national préétabli.

Aujourd'hui, le dispositif évolue avec le projet du BSV 2.0, inscrit dans les ambitions de la planification écologique portée par les pouvoirs publics. Ce projet vise à améliorer la qualité, l'harmonisation et l'efficacité des BSV, à renforcer leur accessibilité et à mieux valoriser les

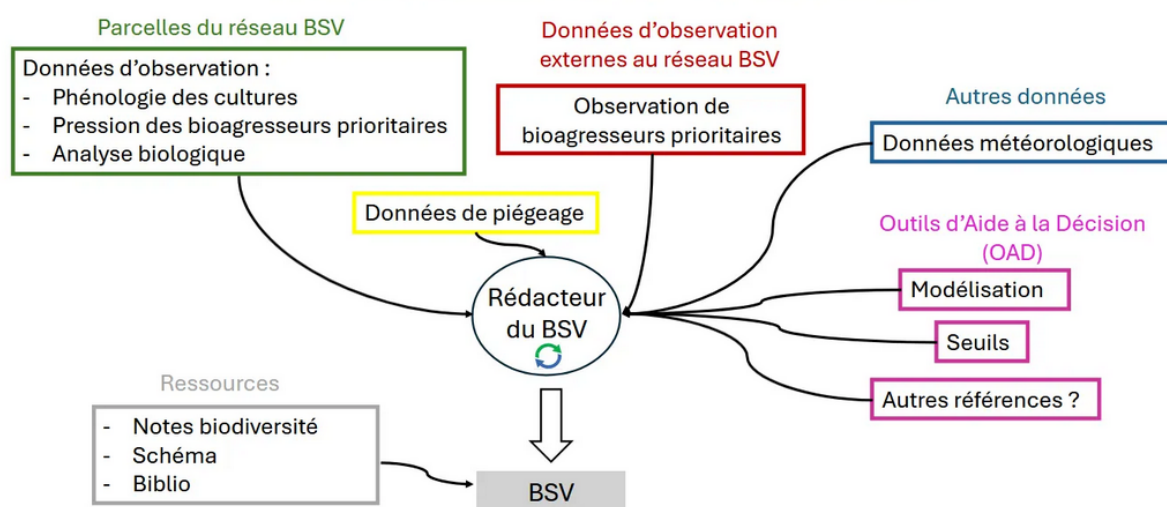
données produites. Il s'agit de répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs tout en modernisant le système d'information associé.

Dans ce cadre, l'ACTA, mandatée par la DGAL, est chargée de développer un outil Éditeur de BSV 2.0, qui constituera l'une des trois composantes du système d'information (SI) BSV 2.0. Ce projet répond à un constat partagé : les rédacteurs utilisent actuellement des outils et formats très diversifiés, ce qui ralentit, fragmente et complexifie la production des BSV. L'objectif est donc de proposer un éditeur moderne, ergonomique, collaboratif et structurant, capable de s'adapter à la diversité des contextes régionaux et des utilisateurs.

Les différents outils issus du projet BSV 2.0



Les données nécessaires à la rédaction d'un BSV



1.4. Présentation du projet Editeur

1.4.1. Origine du projet

Le développement d'un outil éditeur BSV s'inscrit dans le cadre du projet BSV 2.0, dont l'objectif global est d'harmoniser et d'uniformiser les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) entre filières et régions.

L'éditeur constitue une brique essentielle de ce projet : il vise à faciliter la production et la relecture des BSV, en réduisant le temps consacré aux aspects ergonomiques (mise en page,

gestion de formats, publication) au profit d'un recentrage sur la véritable valeur ajoutée des rédacteurs, à savoir leur expertise technique.

1.4.2. Situation actuelle

Aujourd'hui, la rédaction et la diffusion des BSV sont organisées de manière assez hétérogène selon les régions et les filières :

- Responsables des BSV : les animateurs inter-filières régionaux, exclusivement au sein des Chambres d'agriculture, assurent un rôle de coordination et de supervision transversale pour l'ensemble des BSV de leur région (un BSV par filière de production).
- Rédacteurs : pour chaque couple région/filière, un ou plusieurs rédacteurs (agents de Chambres, ITA, FREDON, et parfois d'autres structures) contribuent à un même bulletin, souvent répartis par type de culture.
- Superviseurs : les agents des DRAAF (services SRAL) assurent le contrôle de second niveau sur la base des notes d'instruction DGAL et veillent a posteriori à la conformité réglementaire des BSV.

Chaque région a développé ses propres modes de fonctionnement concernant la rédaction, la relecture et la publication, sur la base des ressources humaines et financières disponibles. Cette diversité entraîne des différences de pratiques, de qualité et d'efficacité, et limite la transparence et le suivi global des processus.

1.4.3. Les enjeux

L'éditeur BSV a pour objectif de :

- Faciliter le travail des rédacteurs en réduisant les contraintes techniques, avec une bonne ergonomie de l'outil, afin qu'ils se consacrent davantage à l'expertise technique qu'à la mise en forme.
- Optimiser la mise en page du BSV
- Améliorer la qualité et l'homogénéité des BSV à l'échelle nationale, tout en conservant une certaine souplesse pour respecter les spécificités organisationnelles des régions et intrinsèques des filières.
- Renforcer la transparence et le suivi du processus de production, notamment dans la circulation entre rédaction, relecture et publication, et "fluidifier" ces échanges.
- Apporter une valeur ajoutée aux rédacteurs déjà satisfaits de leurs pratiques actuelles afin d'obtenir leur adhésion à l'outil.
- Favoriser l'interopérabilité avec d'autres briques du projet BSV 2.0 et avec des outils en cours de développement (datavisualisation, banque d'images, etc.), ce qui implique souplesse et efficacité dans la mise en œuvre.
- Permettre un accès sécurisé et personnalisé selon les rôles des utilisateurs → authentification unique avec les autres outils du SI BSV 2.0
- Développer une base documentaire (interconnectée en partie) et une photothèque collaborative pour enrichir le contenu.

1.4.4. Risques identifiés

- Acceptabilité variable selon les régions : certaines attendent l'outil avec impatience, tandis que d'autres sont satisfaites de leurs pratiques actuelles et devront être

convaincues par la valeur ajoutée apportée ; il faudra donc trouver des compromis pour remédier à cette variabilité.

- Dépendances techniques vis-à-vis d'autres développements (Vigigraphie, banque d'images, projet COM).
- Équilibre à trouver entre harmonisation nationale et inter-filière et respect des habitudes locales, pour éviter une perception d'outil trop restrictif.

1.5. Profils des utilisateurs

L'outil sera utilisé par cinq profils types :

- Rédacteurs (la majorité des utilisateurs) : animateurs de filière en région (agents des chambres d'agriculture, ITA ou FREDON principalement) ;
- Relecteurs et/ou validateurs : agents des SRAL (DRAAF), des chambres d'agriculture et d'autres organismes ;
- Administrateurs : équipe projet nationale (ACTA), responsable national du BSV à CDAF ;
- Lecteurs : agents de terrain (conseillers agricoles, agriculteurs, techniciens...).

Les droits et permissions doivent être granulaires et souples, avec la possibilité pour un même utilisateur de cumuler plusieurs rôles, tout en n'ayant qu'un seul profil de connexion.

2. Exigences fonctionnelles

2.1. Users stories

Étape	Fonctionnalité attendue	Commentaire	Priorisation
Écriture du BSV	Les rédacteurs se connectent sur l'éditeur (via leur compte Vigicultures® SSO)	Fournisseur d'identité keycloak déjà existant	MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs disposent d'un page Builder (éditeur de blocs html) permettant d'insérer des blocs de contenu par glisser-déposer (texte, images, tableaux). Cet outil doit offrir des Template de pages	ie. Wordpress, Brevo	MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs s'appuyant sur un correcteur d'orthographe performant et personnalisable.	ie. Word	MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent enregistrer des métadonnées obligatoires lors de la création d'un nouveau BSV (type de BSV, date, région, filière, culture, ravageurs, bioagresseur, etc....)		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir modifier les métadonnées en cours de création d'un BSV.		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir faire de la coédition du BSV collaborative. L'enregistrement du BSV en cours est automatique.	ie. Google Docs, Word Online, Etherpad	MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir faire de la coédition du BSV collaborative en hors ligne (en asynchrone) pour ne pas perdre leurs modifications en cas de perte de réseau.	conflits à gérer en cas de modifications multiples	SHOULD

Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir consulter un journal des actions pour savoir qui est passé sur le doc et à quel moment (rédacteur, relecteur, validateur).	ie. Historique des versions Google Docs	MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs disposent d'une médiathèque collaborative (images, PDF) pour insertion dans le BSV.		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs peuvent filtrer cette médiathèque.		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs peuvent effectuer des recherches dans cette médiathèque.		SHOULD
Écriture du BSV	Les rédacteurs disposent d'une bibliothèque de textes génériques prérédigés (titre, contenu, lien URL) pour insertion dans le BSV. Ils peuvent filtrer cette bibliothèque.		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent être alertés si les url présentes dans le BSV en cours de rédaction sont expirées		SHOULD
Écriture du BSV	les rédacteurs doivent pouvoir mettre en favori certains paragraphes rédigées par eux même pour les réemployer facilement via le page Builder		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir consulter les autres BSV en les filtrant par date, filière, culture, régions et bioagresseurs.		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir dupliquer un précédent BSV		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir importer des graphiques (au format image) issus du Dashboard Vigigraphie ou d'Excel		MUST
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir importer des données (régionalisées ?) de prévision météo (température, vent, pluie, etc.)	ie. via une API Météo France (ou à terme Projet Stratus déposé pour accès Open Data MF)	SHOULD
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent recevoir un pop-up check point des obligations BSV 2.0 avant la mise en relecture – ce pop-up sera paramétrable par les rédacteurs		SHOULD
Écriture du BSV	Les rédacteurs doivent pouvoir notifier leur corédacteur ou leurs relecteurs pour leur indiquer que c'est à eux d'œuvrer (notifications paramétrables : pop-up, sms, mails...)		MUST
Relecture du BSV	Les relecteurs se connectent sur l'éditeur (via leur compte Vigicultures® SSO)	fournisseur d'identité keycloak déjà existant	MUST
Relecture du BSV	Les relecteurs doivent pouvoir consulter les BSV rédigés avant publication.	ie. Word	MUST
Relecture du BSV	Les relecteurs doivent pouvoir commenter les BSV.	ie. Word	MUST
Relecture du BSV	Les relecteurs doivent pouvoir modifier les BSV en cours de rédaction - en mode suivi de modification uniquement.	ie. Word	SHOULD

Relecture du BSV	Les relecteurs doivent pouvoir ajouter des blocs au BSV, et les verrouiller.		SHOULD
Relecture du BSV	Les relecteurs doivent pouvoir consulter un journal des actions pour savoir qui est passé sur le doc et à quel moment (rédacteur, relecteur, validateur).		MUST
Relecture du BSV	Les relecteurs doivent pouvoir indiquer qu'ils ont relu le BSV et dater cette relecture		SHOULD
Relecture du BSV	les relecteurs doivent pouvoir notifier les rédacteurs qu'ils ont fini la relecture et/ou que le BSV est validé pour publication		MUST
Validation du BSV	Les relecteurs doivent pouvoir valider un BSV pour publication		SHOULD
Diffusion/Consultation des BSV	Les lecteurs doivent pouvoir recevoir les BSV par newsletter -> gestion des mailing listes, campagne d'emailing à grande échelle avec différentes listes de diffusion, programmation des envois, statistiques d'ouverture...	ie. Brevo	COULD
Diffusion/Consultation des BSV	Les lecteurs doivent pouvoir consulter les BSV online en filtrant par filière/culture/date/région.		MUST
Diffusion/Consultation des BSV	Les lecteurs doivent pouvoir télécharger en PDF les BSV qu'ils consultent		COULD
Administration	Les administrateurs doivent pouvoir gérer et mettre à jour la base documentaire (bibliothèque de contenus et médiathèque).		MUST
Administration	Les administrateurs doivent pouvoir gérer et mettre à jour les profils utilisateurs et leurs permissions.		MUST
Administration	Les administrateurs doivent pouvoir gérer et mettre à jour les profils utilisateurs et leurs permissions.		MUST
Administration	Les administrateurs doivent pouvoir accéder facilement au chatbot CRISP.		MUST
Toutes les étapes	Les utilisateurs doivent pouvoir accéder à un chatbot CRISP, disponible 24/7 sur toutes les pages de l'éditeur.		MUST
Toutes les étapes	Les utilisateurs doivent pouvoir utiliser l'éditeur sur différentes tailles d'écran d'ordinateur (design responsive).		MUST
Toutes les étapes	Les utilisateurs doivent pouvoir utiliser l'éditeur sur tablette et téléphone (design responsive).		COULD
Toutes les étapes	Les utilisateurs doivent pouvoir s'appuyer sur des aides contextuelles (Tool Tips, guides intégrés) pour faciliter la prise en main		SHOULD

2.2. Précisions sur les métadonnées

Lors de la création d'un BSV, le système doit permettre d'enregistrer (et stocker ?) des métadonnées structurées qui serviront à :

- Catégoriser et organiser les différents BSV (par filière et culture, région, date, etc.)
- Faciliter la recherche et le filtrage ultérieur des BSV dans l'outil et selon ces critères

- Améliorer l'indexation des BSV par rapport à leurs contenus (ex. filtre bioagresseur)
- Faciliter les traitements statistiques et le suivi de l'activité

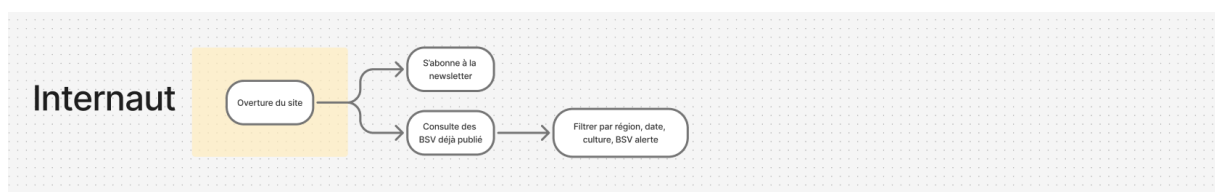
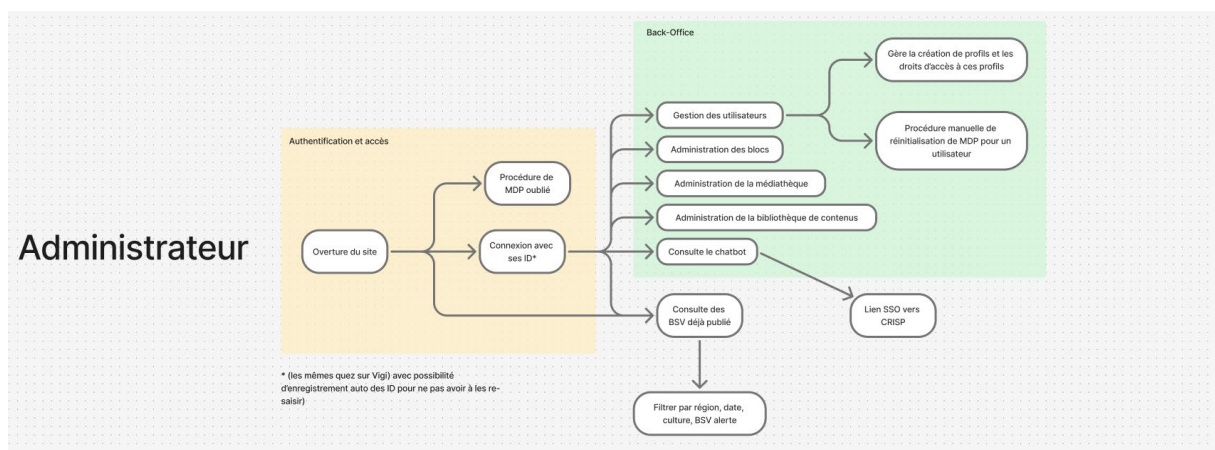
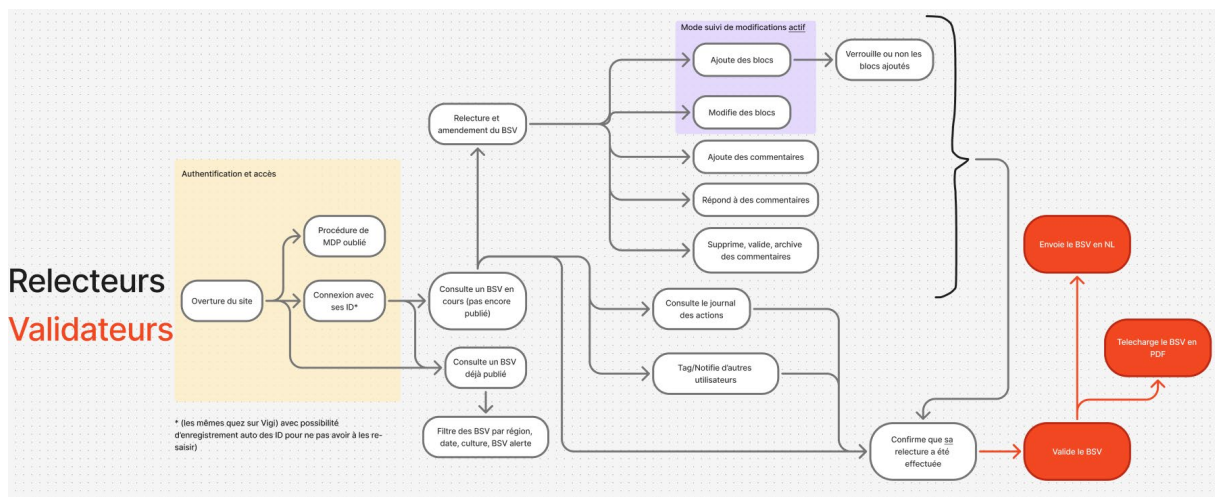
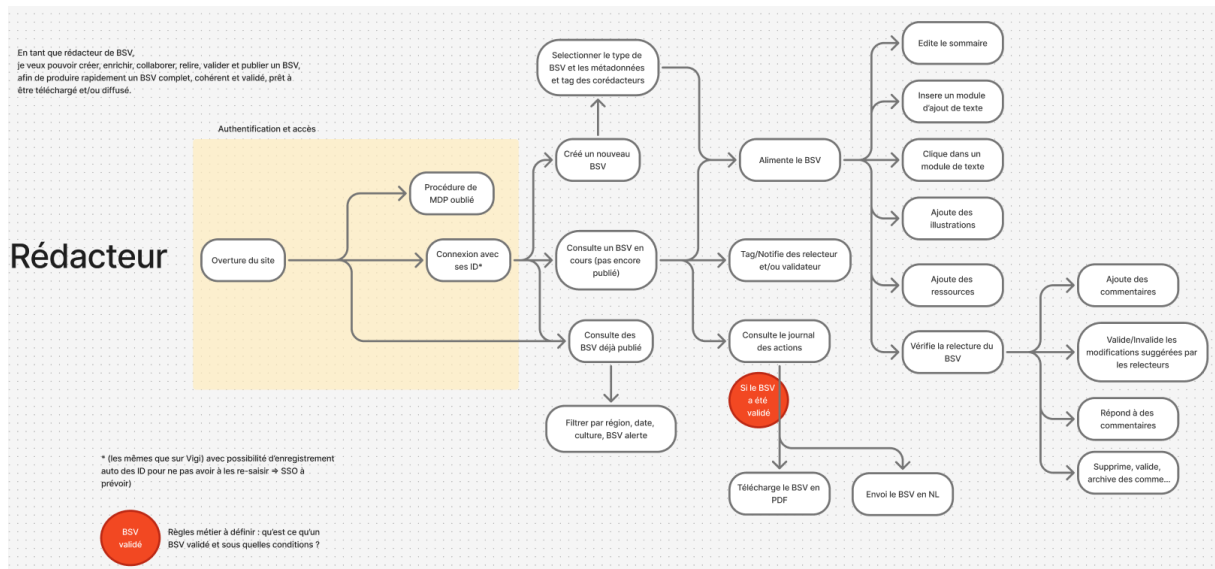
D'un point de vue fonctionnalités, lors de la création ou modification d'un BSV, l'utilisateur doit pouvoir :

1. Saisir les métadonnées obligatoires et optionnelles via un formulaire clair et ergonomique,
2. Enregistrer ces métadonnées de façon structurée dans la base de données,
3. Rechercher et filtrer les BSV selon un ou plusieurs critères de ces métadonnées dans l'interface de consultation.

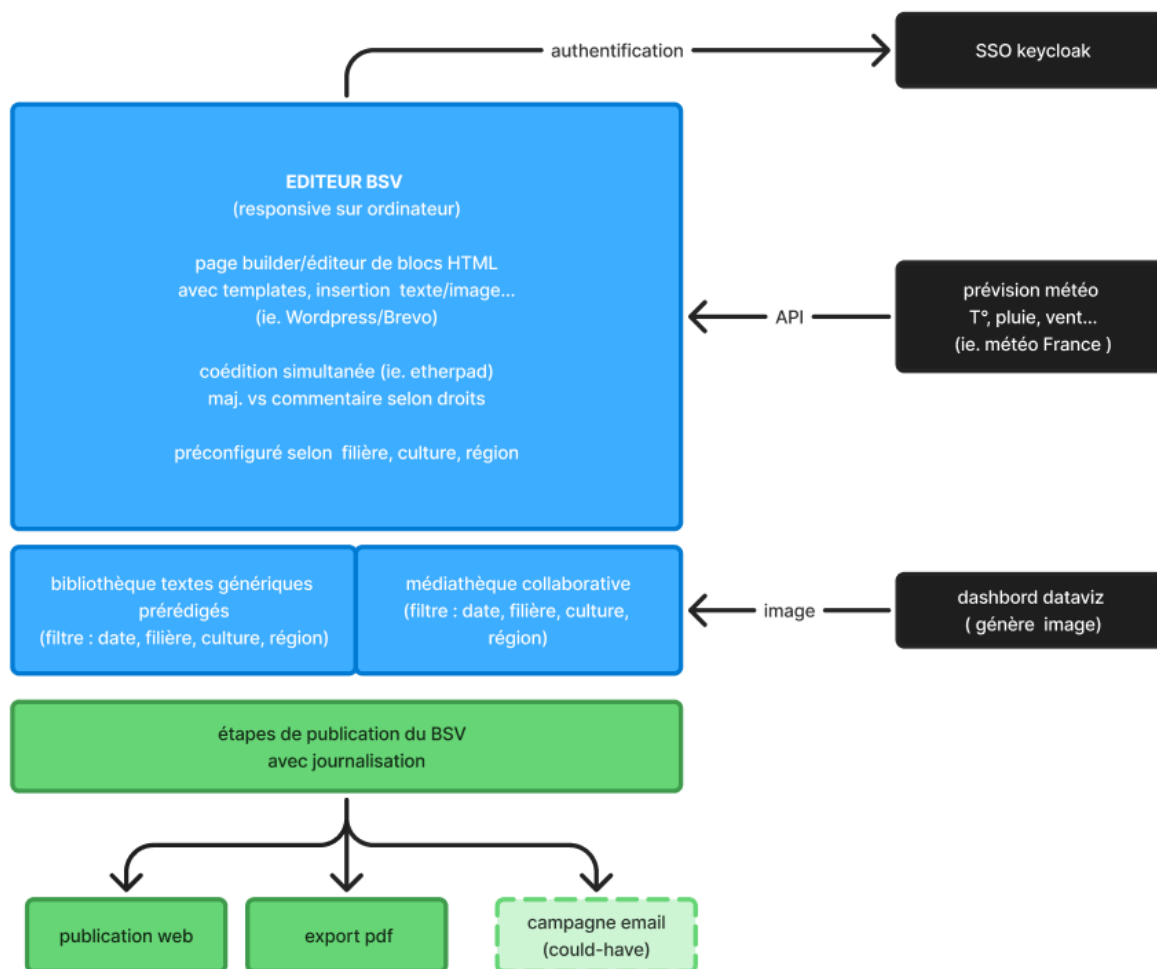
2.3. Précisions sur la gestion des droits et des accès

- Accès à l'application Editeur :
 - Les comptes utilisateurs sont créés et administrés sur Vigicultures® (prestation à réaliser en partenariat avec le prestataire de Vigicultures®)
 - à la création d'un compte dans la base de données Vigicultures®, on choisit de lui donner des accès Editeur uniquement OU Editeur et Vigicultures® OU Vigicultures® uniquement (process classique existant pour Vigicultures®), par exemple :
 - un Administrateur général peut "tout faire"/ avoir accès à tout
 - un AIF peut créer un utilisateur "Editeur" avec tous les rôles Editeur (Rédacteur, Relecteur, Validateur)
 - etc...
 - Un SSO est à prévoir entre Vigicultures® et Editeur
 - Les permissions rôle/cultures/réseaux sont administrées dans Vigicultures®
 - Une synchronisation sur les permissions administrées dans Vigicultures® ⇒ Editeur
 - Un utilisateur sur l'Editeur a automatiquement accès à toutes les filières pour lesquelles il a des permissions cultures sur Vigicultures®
- Profils utilisateurs :
 - Rédacteurs : création et modification des BSV.
 - Relecteurs : modifications possibles avec plusieurs options (possibilité ou non de publier)
 - Internauts : accès en lecture seule, possibilité de téléchargement en PDF.
 - Administrateurs : gestion technique et maintenance.

2.4. Illustration des processus métiers



2.5. Récapitulatif du fonctionnement envisagé



3. Exigences techniques

3.1. Architecture logicielle

Afin d'obtenir une cohérence technique d'ensemble avec l'application vigicultures.fr qui gère les observations terrain avant l'édition du BSV, il est recommandé d'utiliser ces technologies :

- React ou Flutter pour le Frontend
- Un Framework JavaScript comme Fastify pour le backend
- Une base de données PostgreSQL (ou MongoDB si une base documentaire est considérée comme nécessaire)
- L'API Gateway krakenD (si une API Gateway est considérée comme nécessaire)

3.2. Environnements de développement

Le prestataire mettra à disposition de l'équipe projet et des beta testeurs un environnement de test (recette / préproduction). Valider les évolutions / développement avant la mise en production => assurer un service continue et évolutif de l'outil en production.

3.3. Authentification

L'authentification devra reposer sur le serveur KeyCloak 21.0.2 déjà en place dans l'application vigicultures.fr

NB : les données personnelles seront hébergées dans KeyCloak.

Le prestataire en charge de vigicultures.fr se chargera de mettre à jour les écrans de gestion des utilisateurs afin d'ajouter la gestion des rôles pour l'éditeur BSV.

3.4. Chatbot

Le support utilisateur repose sur le chatbot CRISP dans Vigicultures.

Ce même outil sera intégré dans l'éditeur BSV, la gestion du BO du chatbot reste à définir.

3.5. Hébergement

L'hébergement sera assuré par notre prestataire habituel, qui assurera la sécurité de l'application (confidentialité, intégrité, disponibilité, traçabilité).

L'application devra être livrée sur Gitlab, et utiliser un pipeline pour la génération d'images docker.

3.6. Intégration des ressources

L'éditeur BSV devra permettre aux rédacteurs d'accéder facilement à un ensemble de ressources variées, internes et externes, pour enrichir la rédaction des bulletins. Cette intégration devra être construite de manière évolutive afin d'accueillir de nouveaux types de ressources à l'avenir et d'assurer que les intégrations restent fonctionnelles en cas d'évolution des sources (API, sites externes).

Ces ressources seront organisées en 3 sous-groupes :

- Des ressources prérédigées (linkant vers des sites web, à intégrer dans les modules de rédaction du BSV) ;
- Des données météo appelées par API ;
- Une médiathèque de photos et PDF alimentée par les administrateurs, le futur outil de dataviz Vigigraphie, et future bibliothèque d'images de Vigicultures®.

4. Exigences ergonomiques :

4.1. Expérience utilisateur

L'ergonomie de l'éditeur BSV est un facteur clé de succès du projet. L'interface doit être conçue de manière intuitive, accessible et engageante, en tenant compte de la diversité des profils utilisateurs et de leurs attentes.

Le prestataire devra apporter un soin particulier à l'expérience utilisateur (UX), pour favoriser l'appropriation de l'outil, y compris auprès des usagers les moins convaincus ou à l'aise avec le numérique.

Concrètement, cela implique :

- Une navigation fluide et cohérente avec des chemins d'utilisation clairs pour chaque profil utilisateur
- Un design responsive, accessible sur PC, tablette et téléphone
- Des aides contextuelles (Tool Tips, guides intégrés) pour faciliter la prise en main
- Un mode édition structuré et modulaire, permettant de composer le BSV à partir de blocs de contenu préformatés (texte, image, tableau, graphique, ressource, blocs spécifiques)

à définir, enregistrement de blocs personnalisés etc.) insérables et réorganisables par simple glisser-déposer (drag-and-drop)

Un bloc devra être :

- facilement identifiable par son type et sa fonction,
 - éditable directement dans l'interface (édition online) ou en lecture seule selon leur nature,
 - déplaçable pour modifier l'ordre du contenu,
 - duplicable ou suppressible rapidement.
- Un système de feedback visuel immédiat pour confirmer les actions des utilisateurs de type journalisation des actions.
 - Une hiérarchie visuelle claire mettant en évidence les fonctionnalités essentielles.
 - Une personnalisation de l'expérience utilisateur est attendue : filtres enregistrés, préférences conservées, interface modulable, accès rapide à des documents précédents, etc.

4.2. Charte graphique des BSV

Les templates de BSV pourront être modifiables par les utilisateurs, à l'exception de certains éléments (logo, typographie, couleurs) qui seront gérés en propre par l'administrateur.

4.3. Démarche attendue

- Le prestataire devra proposer, des maquettes ou prototypes cliquables à valider avant le développement.
- Des tests utilisateurs sont prévus à chaque étape majeure du développement, afin de recueillir des retours utilisateurs sur l'utilisabilité réelle.
- Le projet prévoit également l'organisation de 1 à 3 ateliers de retours utilisateurs, encadrés en lien avec l'équipe projet.

5. Contraintes et livrables

5.1. Livrables

- Un éditeur BSV fonctionnel interconnecté aux outils existants.
- Le code source de l'outil éditeur BSV et ses outils de test.
- Une documentation technique.

5.2. Budget

Le projet Éditeur de BSV est financé exclusivement sur fonds publics, par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, via la Direction générale de l'alimentation (DGAL). Le budget affecté aux prestations objet du présent cahier des charges est strictement encadré, sans possibilité de dépassement. Les candidats sont donc invités à proposer une réponse en cohérence avec les objectifs fonctionnels visés et la complexité technique, et le calendrier de mise en œuvre.

5.3. Gouvernance et suivi du projet

- Gestion de projet en agile : mise en place d'une méthodologie agile avec des points d'avancement à la fin de chaque sprint et des démonstrations régulières.
- On attend du prestataire d'être force de proposition sur la méthodologie agile.
- Le projet sera rythmé par des sprint, dont la durée reste à définir.
- L'équipe ACTA se rendra disponible pour procéder à des tests et des feedbacks réguliers.

6. Cadre de la réponse

6.1. Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel de la prestation se déroulera comme suit :

- Date limite de dépôt des candidatures : le 05/01/2026 à 23h59
- Audition et sélection des candidats : entre le 12/01/2026 et le 06/02/2026
- Contractualisation et début de la mission : courant février 2026

6.2. Cession de droits

En cas de prestations intellectuelles, le prestataire retenu s'engagera à céder à Acta, à titre exclusif et irrévocable, pour la durée des droits de propriété intellectuelle selon le droit français et pour le monde entier, l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou titres de toute nature, y compris les droits d'exploitation, afférents aux résultats de la prestation

6.3. Profil du prestataire

Le prestataire devra avoir :

- Une bonne connaissance des acteurs du secteur agricole,
- Des expériences significatives de projets similaires,
- Une méthodologie éprouvée de gestion de projet, suivant les méthodes agiles, en particulier sur les procédures de test logiciel,
- Une expérience dans le domaine de la conception d'interface ergonomique.

6.4. Contenu de la réponse

Offre technique et financière, datée et signée, consistant en une note précise et succincte comprenant les points suivants :

- La compréhension du besoin,
- Des références de projets similaires,
- La solution technique proposée,
- La démarche projet proposée,
- Le profil des intervenants (présentation de l'équipe projet),
- Le planning du projet,
- La proposition financière incluant :
 - La liste des prix unitaires selon les profils,
 - Le prix global de la prestation,
 - La ventilation budgétaire,
 - Une estimation du coût de fonctionnement de l'outil en routine.

Nb : La proposition peut être à tiroir, si le soumissionnaire ne répond pas aux fonctionnalités de type could-have.

Les dossiers, qui seraient reçus par voie électronique et/ou par courrier après le 05/01/26 ne seront pas retenus.

6.5. Critères d'attribution

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis de la grille de sélection jointe à l'appel d'offre.

ACTA convoquera les prestataires ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition et d'une négociation avant le choix définitif.

A noter :

- Le candidat sélectionné devra être en mesure de justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale.
- La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

6.6. Exigences contractuelles et TMA

Le prestataire retenu devra répondre aux exigences suivantes en matière de contractualisation et de Tierce Maintenance Applicative (TMA) :

Mode de contractualisation

- Forfaitisation des prestations : nous privilégions un engagement au forfait pour l'ensemble des développements, avec des livrables clairement définis, plutôt qu'une facturation au temps passé.
- Découpage en sprints : le projet sera organisé en cycles de développement avec des jalons de validation intermédiaires.
- Gestion des évolutions : une procédure claire de gestion des demandes d'évolution doit être prévue, avec chiffrage.

7. Clauses diverses

7.1. Confidentialité et Ethique

Le candidat retenu s'interdit de communiquer à quiconque, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative qui lui auraient été transmises ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution ou de la consultation préalable du présent appel d'offres.

Un engagement de confidentialité sera signé avant le démarrage de la prestation.

Chaque partie prend toutes les précautions utiles et met en place toute mesure d'un point de vue technique, logistique et physique afin de préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données et notamment les protéger contre toute destruction fortuite ou illicite, perte fortuite, altération, divulgation ou accès non autorisé, et contre toute autre forme illicite de traitement.

7.4. Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

7.5. Demande de renseignements et documents complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leurs offres, les soumissionnaires doivent faire parvenir leurs demandes écrites éventuelles au plus tard le 10/12/2025 à 12h00 aux adresses électroniques suivantes : lisandra.guiot@acta.asso.fr, guillaume.plouin@acta.asso.fr, et melanie.gaynard@acta.asso.fr.

ACTA se réserve le droit d'apporter, jusqu'au 01/12/2025, des modifications de détail au dossier de consultation. En cas de dossier déjà soumis, l'Acta s'engage à notifier le soumissionnaire de la modification de l'appel d'offre. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir lever aucune réclamation à ce sujet.

7.6. Arrêt de la consultation

Pour des raisons réglementaires, techniques ou de choix stratégiques internes, quelle qu'en soit la nature, il pourra être décidé de suspendre temporairement ou d'arrêter définitivement la consultation en cours.

En toute hypothèse, aucune indemnité, quel qu'en soit le montant et/ou la cause, ne saurait être accordée aux soumissionnaires, et ce quelle que soit la période à laquelle la suspension ou l'arrêt de la consultation sera notifié aux soumissionnaires.

7.7. Rémunération des offres

Aucune dépense engagée pour la préparation des réponses au présent appel d'offres ne sera remboursée

7.9. Absence de conflit d'intérêt

Les soumissionnaires s'engagent à déclarer, préalablement à la soumission de leur offre, tout potentiel conflit d'intérêt direct ou indirect pouvant survenir dans le cadre de l'exécution des prestations objet du présent appel d'offre.